



**ATTENTION : ce courrier s'adresse à tous les élèves de
Seconde et Première**

**Une nouvelle CARTE Avantages ANNULE ET REMPLACE
LA CARTE M'RA. Vous devez impérativement vous connecter sur le
site de la région pour commander cette nouvelle carte
(voir détails ci-dessous).**

Le PASS'Région remplace la Carte M'ra. Le dispositif n'est pas encore complètement abouti, c'est pourquoi il pourra y avoir différentes modifications et/ou évolutions au cours de l'année, indépendantes de notre volonté. Nous vous tiendrons informés dans les plus brefs délais.

Rappel :

La carte PASS'Région est **offerte par la région** aux jeunes de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle propose une aide pour l'achat de **manuels scolaires** et parascolaires, ainsi que des aides dans les domaines de la **culture**, du **sport**, de la **santé**.

Ces avantages sont valables du **1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante**.

Elle est **nominative** et doit être conservée durant **toute la scolarité**.

Elle est créditée d'**avantages rechargeables** chaque rentrée.

Comment obtenir sa carte PASS'Région ?

Votre inscription doit se dérouler en une seule fois jusqu'à la validation finale.

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

Pour faire cette demande il vous faut impérativement disposer :

- d'une adresse mail valide,
- d'une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF avec une taille de fichier inférieure à 2 Mo, ou bien d'une webcam permettant de réaliser une photographie directement depuis ce site.

En cas de difficulté technique au cours de cette inscription, nous vous invitons à contacter **l'assistance au 0810 559 559**, du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h00 à 18h00.

⚠ Ne pas demander à ce que la carte arrive dans l'établissement mais bien à votre domicile (sauf pour ceux qui sont domiciliés en SUISSE). Ceci afin d'éviter que la carte ne se perde pendant les vacances (établissement fermé).



Quels avantages ?

• ACHAT MANUELS SCOLAIRES

- **100 €** pour les élèves entrant en seconde générale ou technologique, en 1^{er} année de CAP, en 2nd professionnelle
- **70 €** pour les élèves en première et terminale générale ou technologique, les jeunes en 3^{ème} prépa pro.
- **50 €** pour les élèves en 2^{ème} année de CAP, en première ou terminale Bac PRO

⚠ Pour les jeunes atteints d'un handicap, l'aide à l'acquisition de manuels scolaires (papier et numérique) sera doublée afin de pouvoir laisser un jeu de livres dans l'établissement, ou de pouvoir financer des supports éducatifs adaptés.

⚠ Il ne sera délivré qu'un seul crédit « manuels scolaires » de 100 €, 70 € ou 50€ par élève et par année scolaire, même en cas de changement d'orientation ou d'établissement.

• CULTURE

- **5 places de cinéma** à 1€ dans les salles et les festivals partenaires
- **30 €** pour des **spectacles**, des concerts dans des salles et des festivals partenaires
- **8 €** pour des livres « loisirs » : romans, BD, partitions musicales...
- **Un accès gratuit et illimité aux musées**, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées...
- **Contenus Culturels Numériques** : accès illimité à une plateforme de streaming musique/vidéo/jeux (valeur compensée au partenaire : 10€).

• SPORT

- **30 €** de réduction pour la prise d'une licence sportive fédérale annuelle.
 - Avantage doublé dans le cadre de la prescription médicale du sport.
 - Avantage doublé pour les jeunes handicapés pratiquant leur sport en compétition.

• BONS PLANS

- Sur manifestations et matchs sportifs :
 - Coupes du Monde de ski
 - Place pour l'OL, l'ASSE, Le LOU, l'ASVEL...



Comment utiliser sa carte PASS'Région ?

- Présentez la carte chez les partenaires PASS'Région (librairies, cinémas, salles de spectacles, clubs sportifs et professionnels de santé)
- Connectez-vous sur <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> pour :
 - Retrouver la liste des partenaires
 - Savoir ce qu'il reste sur votre carte
 - Déclarer la perte, le vol ou la casse de votre carte.
- Personnes en charge de la carte Pass' région au Lycée Saint-Joseph :

Au CDI

- **Mme Sandrine ROULLIER**
- **Mme Marie-Noëlle COLLOMB**